La CGT Fonction Publique mène bataille pour la défense, la reconquête et le développement du régime obligatoire de Sécurité Sociale. Elle bataille aussi pour un droit à la protection sociale complémentaire au bénéfice des personnels actifs, fonctionnaires et agents non-titulaires au sens large du terme et des retraité.e.s.

Pour la CGT Fonction Publique, cette PSC nécessite des prestations obligatoires dans les domaines de la santé et de la prévoyance. Dans le même temps, la CGT Fonction Publique a proposé que des améliorations statutaires constitutives du statut général et des statuts particuliers soient actées, qu’il s’agisse du capital décès, des Congés Longue Durée et Congés Longue Maladie ou encore de l’invalidité et de l’incapacité. À la demande de la CGT Fonction Publique, certaines spécificités devraient être maintenues à l’image de la labellisation dans la Fonction Publique Territoriale ou encore de l’article 44 et du Comité de Gestion des Œuvres Sociales dans la Fonction Publique Hospitalière.

Voir communiqué

fichiers: Télécharger communique_cgt_fp_psc-2.pdf (78.83 Ko)

Public: Fonction publique
Protection sociale Complémentaire

- -A
- +A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank